

Animation socio-culturelle mention développement de projets, territoires et réseaux (DE JEPS)

PRÉSENTATION

Publics et conditions d'accès

Conditions d'admission

1) Satisfaire aux exigences préalables d'entrée en formation

L'accès à la formation DEJEPS « animation socio-éducative ou culturelle » mention « développement de projets, territoires et réseaux » suppose pour les candidats de satisfaire à des exigences préalables. Elles sont définies à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2007.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation du DEJEPS « animation socio-éducative ou culturelle » mention « développement de projets, territoires et réseaux » sont les suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois (400 heures minimum)
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum

2) Compléter et retourner le dossier d'inscription Cnam-Iforis

Dépôt des dossiers de candidature au plus tard le 15 février 2019.

3) Se présenter aux épreuves de sélection

Les candidats ayant retourné le dossier de candidature complet et répondant aux conditions d'entrée citées ci-dessus seront convoqués aux tests de sélection suivants :

- Épreuve écrite d'une durée de 3 heures : à partir d'un document d'actualité en lien avec l'animation, le candidat devra se positionner en exprimant son point de vue.
- Épreuve orale : entretien de 30 minutes devant un jury composé de deux personnes ayant pour objectif de vérifier la capacité du candidat à s'inscrire dans une démarche de formation en alternance. Sont évoqués lors de l'entretien, les questions de financement, les structures de stage...

4) Être à la recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en alternance.

Modalités de sélection Les modalités de sélection de l'effectif des stagiaires retenus par l'organisme de formation sont les suivantes :

Les candidats répondant aux conditions d'accès seront convoqués à des tests de sélection qui se dérouleront lors de deux demi journées.

Un écrit de trois heures, à partir d'un document d'actualité en lien avec l'animation, permettra de se positionner en exprimant son point de vue.

Un oral de motivation, d'environ 30 minutes, devant un jury aura pour objet de vérifier la capacité à s'inscrire dans une démarche de formation en alternance dans la spécialité choisie.

L'intégration se faisant par module, prendre contact pour connaître les dates de sélection du module concerné

Pour les demandeurs d'emploi

Formation gratuite sous réserve de prise en charge financière par le Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre de l'offre de formation **Visa métiers**.

Le nombre de places est limité.

Objectifs

- > Piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire;
- > Soutenir et coordonner le travail d'une équipe d'animation;
- > Organiser le travail partenarial, la création ou le soutien de réseaux;
- > Mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire et accompagner l'implication des bénévoles;
- > Organiser la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels;
- > Conduire des actions de formation au sein de leur équipe.

PROGRAMME

Programme

Le programme est constitué de 4 unités capitalisables (UC) :

UC 1 : Conception : Concevoir un projet d'action Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

Formaliser les éléments d'un projet d'action
Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action.

UC 2 : Coordination : Coordonner la mise en œuvre du projet d'action Animer une équipe de travail

Promouvoir les actions programmées
Gérer la logistique des programmes d'action
Animer la démarche qualité.

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative Définir les cadres de ses interventions pédagogiques

Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent
Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
Évaluer les interventions pédagogiques conduites
Conduire des actions de formation.

UC 4 : Animation : Animer en sécurité dans le champ de l'activité Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité

Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité.

INFORMATIONS PRATIQUES

Centre(s) d'enseignement

Iforis

Contact

Iforis

4 rue Georges Morel Campus angevin
49045 Angers cedex 01

Tél. : 02 41 22 17 30

Mél : animation@cnam-paysdelaloire.fr

Code Stage : DE JEPS

Nombre d'heures

700

Télécharger la
plaquette d'info



**Dossier de
candidature**

Prendre contact



Participer à
une réunion d'info



**Formation éligible
au CPF**

Cette formation est financée par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du programme régional "Visa métiers".

